



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Le coût de la rentrée scolaire pour les étudiants

Question écrite n° 40762

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les frais occasionnés en cette période de rentrée scolaire 2021 pour les étudiants. Chaque année, l'intégration d'une nouvelle licence ou d'un nouveau master est une étape clé dans la vie des élèves. Mais pour bon nombre d'entre eux, la charge de travail, déjà importante, se retrouve alourdie par un stress financier, en forte augmentation depuis plusieurs années et la crainte de ne pas pouvoir faire face aux dépenses. Entre les frais de rentrée universitaire, la complémentaire santé, le matériel pédagogique ou encore les frais de la vie courante, l'association GAELIS, chiffre à 2 410,13 euros le coût moyen de la rentrée 2021 pour un étudiant à Lyon. Bien que la méthodologie employée se base sur le profil type d'un étudiant de 20 ans, inscrit en licence à l'université, non boursier, ne vivant plus au domicile familial et subvenant à tous ses besoins, ils sont nombreux à cocher l'ensemble de ces critères en études supérieures. À cela s'ajoute la difficulté de trouver un logement dans les grandes villes et la crise sanitaire n'a eu de cesse d'accroître la précarité étudiante depuis plus d'un an. L'enseignement supérieur ne doit pas être un luxe. Il est nécessaire à la formation et l'épanouissement de la jeunesse, il les prépare à leur avenir et les conduit vers un emploi. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour alléger la charge financière des étudiants en cette période de rentrée, afin que chacun suive son cursus universitaire dans les meilleures conditions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40762

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 août 2021](#), page 6430

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)